Madame, monsieur,

Votre enfant va entrer en formation CAPa Service à la Personne et Vente en Espace Rural en première année à la rentrée de septembre 2021. Au cours de ces deux années de cursus scolaire, les élèves vont réaliser des "périodes de formation en milieu professionnel" autrement dit, des stages. Ce courrier a pour vocation de vous informer des conditions dans lesquelles votre enfant et vous devez faire les recherches au cours de cette période de vacances estivales.

Pour leur première année, les élèves de capa sapver devront réaliser différents types de stage. En effet, un premier stage de "découverte" et "d'observation" aura lieu en octobre. Cette période de formation en milieu professionnel peut se réaliser dans des structures de services à la personne, de commerce ou de vente. A l'image du stage de 3e, c'est une période où l'ambition du stage est d'enrichir la culture générale citoyenne de l'élève en lui permettant de se confronter aux réalités concrètes du travail en déconstruisant certains préjugés et d'appréhender les compétences et le savoir-faire nécessaires à l'exercice de certains métiers. Il n'est pas demandé aux maîtres de stage d'évaluer l'élève sur cette semaine : en revanche l'élève devra rendre compte de ses observations dans le cadre des matières pratiques.

Pour les autres périodes de stage, l'élève aura des missions définies par les enseignants de pratique dans un livret qui sera mis à disposition en début de formation et devra mettre en application les enseignements reçus. Ces stages feront l'objet d’un suivi particulier auprès du maître de stage par les enseignants pour mener à bien la formation menant à l'examen final.

Voici les dates et informations que vous devez prendre en compte :

* **11 octobre au 15 octobre 2021**  (stage de "découverte", service, vente ou commerce)
* **29 novembre au 11 décembre 2021**  (domaine du commerce, vente)
* **21 mars au 2 avril 2022** (domaine du service à la personne)
* **27 juin au 8 juillet 2022** (au choix, service à la personne, commerce, vente)

A ce courrier est joint une "fiche de pré-convention" permettant à l'élève d'établir un premier contact écrit avec la structure dans laquelle il souhaite se former. Pour la rentrée scolaire de septembre, nous demandons aux élèves d'avoir préalablement fait des recherches et d'avoir trouvé des stages au sein des structures pour au moins les deux premières périodes.

En vous souhaitant une bonne réception, très cordialement.

Mme Garnier M. Philippe

Professeure principal Proviseur Adjoint